



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : MM. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, François VIVION, Annick BIGUET, Edmond BERNARD, Viviane BOIREAU, Noël VIVION

Absents : MM. Armelle HATRY-CHATELAIN, Laurent CLÉMENT

Pouvoirs : Mme Armelle HATRY-CHATELAIN pour Mme Annick BIGUET

Secrétaire de séance : M. Edmond BERNARD

Date de convocation : 15 novembre 2018	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 15 novembre 2018	- en exercice : 11
	- présents : 9
	- votants : 10

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent le compte rendu.

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une demande de remise gracieuse pour location de salle.

Les membres du Conseil Municipal présents acceptent l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Délibérations

1. Décision modificative budget assainissement
2. Demande d'avis du Conseil sur le projet éolien Volkswind
3. Demande d'avis du Conseil sur l'avenir de l'éolien sur le territoire de St Martin L'Ars
4. Appel à projets, politiques contractuelles de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe
5. Demande de recours gracieux pour la location de la salle polyvalente

Questions diverses

- Simer
- Aménagements
- CCAS
- Défense incendie

DELIBERATION 2018-68 : Décision modificative budget assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir s'acquitter des intérêts dus au prêt relais pour les travaux d'assainissement, à savoir 98.57€ 1^{er} échéance et 137.05€, pour la 2^{ème} échéance, soit 236.07€, il est nécessaire d'abonder l'article correspondant comme suit :

c/66111 : +236.07€ c/61523 : -100.00€
c/706129 : -136.07€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **D'autoriser** la décision modificative suivante :
c/66111 : +236.07€ c/61523 : -100.00€
c/706129 : -136.07€

DELIBERATION 2018-69 : Demande d'avis du Conseil sur le projet éolien Volkswind

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 30 octobre 2018, il a évoqué le projet éolien situé au nord du territoire de la commune programmé par l'opérateur éolien Volkswind. Il souhaite que les membres du conseil se positionnent clairement sur ce projet.

Le maire ayant de la famille liée au projet, il ne prend ni part au débat, ni au vote et sort de l'assemblée.

Les membres du Conseil municipal présents regrettent que le conseil municipal n'ait pas plus de pouvoir sur les projets éoliens qui leur sont imposés et que les bénéficiaires ne soient pas plus répercutés sur l'ensemble des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'émettre un avis défavorable** au projet éolien de l'opérateur Volkswind

DELIBERATION 2018-70 : Demande d'avis du Conseil sur l'avenir de l'éolien sur le territoire de St Martin L'Ars

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 30 octobre 2018, il a informé qu'il était sollicité par des opérateurs éoliens prospectant sur la commune. Il souhaite que les membres du conseil se prononcent clairement sur l'avenir de l'éolien à St Martin L'Ars.

De l'avis général il est jugé regrettable que le conseil municipal ne dispose que d'un avis consultatif et qu'il n'ait aucun pouvoir sur les demandes de projets éoliens au même titre que les autres communes du sud-vienne. Beaucoup considère que les bénéficiaires énergétiques devraient, d'abord, pouvoir bénéficier aux habitants de la commune.

Monsieur le maire propose de poser deux questions :

- êtes-vous fermement opposé à tout projet éolien
- êtes-vous ouvert à la discussion au cas par cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide,

Par 6 voix contre 4

- qu'il est désormais **fermement opposé** à tout projet éolien sur la commune de St Martin L'Ars.

DELIBERATION 2018-71 : Appel à projet, politiques contractuelles de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe s'est engagée dans plusieurs dispositifs contractuels avec différents cofinanceurs pour la période 2019-2021.

Ces contrats peuvent accompagner financièrement des projets intercommunaux et communaux.

La CCVG recense tous les projets pouvant bénéficier de ces crédits contractuels, afin de les inscrire au titre de ces contrats après concertation.

A ce sujet, Le Conseil Municipal souhaitait étudier un projet de pavillons seniors sur le lotissement rue des Vieux Chênes. Renseignements pris auprès du service de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe concerné, il s'avère que ce type de projet n'est pas éligible.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de ne pas inscrire** le projet de pavillons seniors au titre des politiques contractuelles de la communauté de communes Vienne et Gartempe mais incite Monsieur le maire à faire toute démarche pour trouver d'autres financeurs pour voir si ce projet est réalisable.

DELIBERATION 2018-72 : Demande d'annulation de location de salle polyvalente

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Mme Béatrice Robin, gérante du restaurant Le Martin Pêcheur demandant un recours gracieux sur la réservation de la salle polyvalente le 1^{er} décembre pour cause d'annulation de la programmation d'une soirée. Elle informe qu'une autre soirée sera programmée le 16 février.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le règlement des salles, un acompte de 30% est demandé à la signature du contrat (qui n'est en aucun cas remboursable) et le solde, consommation d'énergie comprise devra être réglé après la location. Il est noté que toute annulation dans les 3 semaines précédant la date de location ne peut être accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accorder à Mme Béatrice Robin, à titre exceptionnelle, l'annulation de la location de la salle polyvalente le 1^{er} décembre à la condition qu'elle reporte la location à une autre date. Mme Robin s'engage à reporter la location au 16 février, le conseil émet un avis favorable à sa requête.

Questions diverses

- Simer

Monsieur Nathalin Cleuet donne le compte rendu de la réunion du Simer sur la collecte des ordures ménagères. Pour l'année 2019, le montant par foyer devrait augmenter et sera de 198€ environ.

- Aménagements

Monsieur Nathalin Cleuet informe les membres du Conseil présents d'une demande des administrés sur l'organisation d'un espace réservé pour les enfants au niveau du parking de la salle polyvalente côté cour et l'installation d'un banc place de la forge.

Les possibilités d'aménagements vont être étudiées avec les agents techniques.

Mme Annick Biguet demande la possibilité d'acheter des petits sapins de Noël pour décorer le bourg et les commerces de St Martin L'Ars.

Il est décidé d'acheter 5 sapins, 4 pour tous les commerces et 1 pour la mairie.

- CCAS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le centre communal d'action social organise le goûter des aînés le mercredi 12 décembre. Les personnes de plus de 65 ans sont invitées.

Les personnes ayant plus de 75 ans et qui ne peuvent venir au goûter recevront un colis.

- Défense incendie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré M. Joly de Eaux de Vienne – Siveer et l'Adjudant-chef Gervais du SDIS afin de poursuivre la défense incendie de la commune.

Il précise à ce sujet que le poteau incendie de Viviers est hors service. Un devis est attendu pour son remplacement dans les meilleurs délais.

Aucun autre poteau incendie ne peut être mis en place faute de débit du réseau. L'installation de plusieurs citernes souples de 60m³ de capacité est préconisée.

Fin de la réunion 23h